



COMPTE RENDU

Comité Technique de Réseau

Direction du Service National (CTR/DSN)

Le 26 mai 2016, s'est tenu, à Orléans, le troisième Comité Technique de Réseau de la Direction du Service National.

La délégation Force Ouvrière était composée de Philippe **Cloitre**, Maryse **Joseph**, Raquel **Dias** et de Jérôme **Bernard-Brunel**.

Dès son discours introductif, le Général Houssay, Directeur du Service National par intérim, a indiqué qu'il laisserait le soin au futur directeur de répondre aux questions des élus ;

Le ton était donc donné et nous ne pouvions dès lors que suivre l'ordre du jour très formel élaboré par la chaîne.

Le reste ne fut donc qu'une litanie de chiffres et de schémas relatifs à l'évolution des indicateurs, la formation 2015, le bilan d'activité de la DSN pour 2015.

Parmi tout ceci, un constat, celui de l'échec du module Sécurité Routière mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016. Ce module, imposé par le ministère de l'Intérieur doit être revu et corrigé afin de devenir attractif.

Un chiffre, celui des recrutements pour 2016 : **9** dont **4** (art. 4139-2) et **1** (art. 4139-3 - recrutements anciens militaires).

Force Ouvrière, a déclaré que ces maigres recrutements n'allaient pas combler les départs et n'allaient pas entraîner un rajeunissement de la population de la chaîne.

✚ Autre point abordé, le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (**RIFSEEP**) mis en place progressivement sur l'ensemble des personnels

Force Ouvrière a relevé, dans l'application de ce système, un paradoxe très fort. En effet, depuis 1998, la JAPD et la JDC sont les missions prioritaires de la chaîne Service National.

A une époque où d'autres missions existaient toujours, il ne fallait parler que de JAPD.

Or, on constate, dans l'application du RIFSEEP, pour les catégories C, que tous les agents positionnés dans le groupe 1 (le plus rémunérateur) n'exercent pas leurs fonctions dans les CSN mais dans les ESN.

Nous espérons que cette aberration ne se confirme pas pour les agents de catégorie B entrant dans ce système en 2016.

En ce qui concerne le Complément Indemnitaires Annuel (**CIA**), seconde partie du RIFSEEP, **Force Ouvrière** a revendiqué, une fois de plus, le fait que le chiffre de 15 JDC en qualité de chef de session est trop élevé et qu'il fallait absolument le baisser.

Compte tenu du contexte évoqué, en introduction, nous n'avons pas eu de réponse.

Force Ouvrière a réaffirmé sa position sur l'équilibre PC/PM sur les postes à responsabilité et notamment la situation particulière des agents outre-mer qui sont quasiment exclus de ces postes.

Force Ouvrière revendique la mise en place d'une véritable reconnaissance du métier JDC.

Nous ferons part de nos remarques et revendications lors des prochaines réunions bilatérales que nous ne manquerons pas d'avoir avec le nouveau directeur, dès son arrivée.

Paris, le 13 juin 2016